Réf. communale : No CAMAC : **243951** Imprimé le: 21.10.2025

Nom, prénom :

Date, signature :

Adresse:



FEUILLE D'ENQUETE

Demande de permis de construire (P)

Demande	de permis de constit	ille (P)
L'enquête publique	est ouverte du 29.10.2025 a	nu 27.11.2025
Compétence (ME) Municipale Etat		
Parcelle(s) 49	No ECA 75	Coordonnées (E / N) 2572785/1195495
Nom de la commune :	Faoug	
Nature des travaux :	Transformation(s)	
Description de l'ouvrage :	Transformation et agrandissement du bâtiment existant, couvert à voitures, PAC avec sondes géothermiques, piscine et panneaux solaires	
Situation :	Chemin en Verdeau 3, 1595 Faoug	
Note de Recensement	4	
Architectural : Propriétaire(s) :	ETTER RENÉE ET WICHT	GERMAIN
Promettant(s) acquéreur(s) :		
Droit(s) distinct(s) et permanent(s):		
Auteur(s) des plans :	CARRARD SYLVAIN DESSEIN ARCHITECTURE SÀRL	
Demande de dérogation :	RPGA 2003, art. 11 Distances et art. 12 nombre de	
	niveaux sous la corniche	
Particularité(s) :	Mise à l'enquête du degré	de sensibilité au bruit, de degré
	3	
	Le projet implique l'abattag	e d'arbre ou de haie
A remplir en caractères d'imprime	erie, lisiblement :	
Motivation de l'opposition :		

PLAN POUR ENQUETE

COMMUNE DE FAOUG

Propriété de M. WICHT Germain Raymond et ETTER Renée Parcelle n°49

Zone légalisée: Zone de village A

Secteur(s) de protection des eaux: üB

Coordonnées moyennes: 2'572'785 / 1'195'495

Mention(s): Aucun(e)

Degré de sensibilité au bruit: III

Note(s) au recensement architectural: bât. n°ECA 75, note 4

Désignation cadastrale de la parcelle 49 :

Habitation n°ECA 75

149 m²

Place-jardin

683 m²

832 m²

PROJET: Transformation et agrandissement du bâtiment existant

<u>Dérogation:</u> - art. 11 RPGA : Distances

Les propriétaires:

L'architecte:

Mis à l'enquête au greffe municipal du

L'attestent au nom de la Municipalité

Le Syndic:

La Secrétaire:

1:500

Dossier n° A250075 / HC

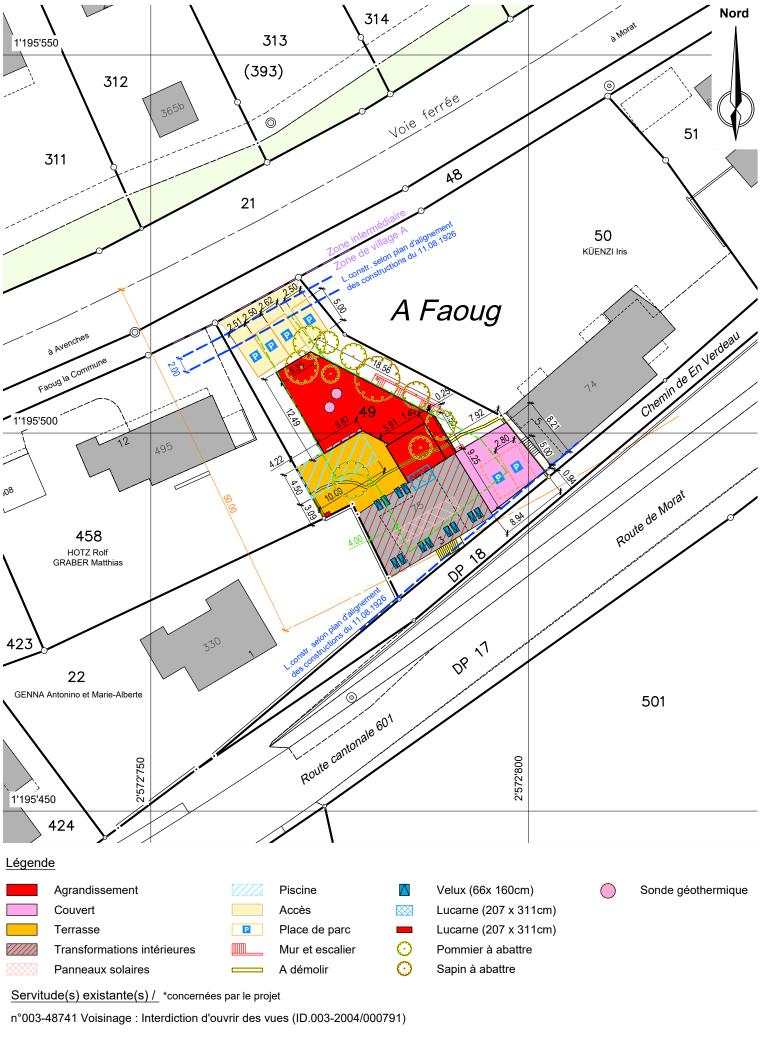
Mensuration numérique Géodonnées © Etat de Vaud



Avenches, le 24 septembre 2025



avenches@nppr.ch



Remarque: la réalisation du projet implique une mise à jour du plan du Registre Foncier Note: les écoulements d'eau claire et d'eau usée doivent être contrôlés avant d'exécuter les raccordements